LE
PEUPLE FRANÇOIS
A SON ROI,
SA NOBLESSE,
ET SON CLERGÉ.

PAR Mr. [redacted]

1789.

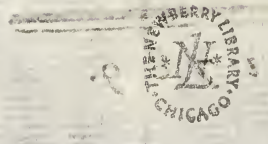
NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LE
PEUPLE FRANÇOIS
A SON ROI,
ET
SA NOBLESSE,
ET SON CLERGÉ.

ROI bienfaiſant, prince chéri, qui daignez appeller votre peuple à la défenſe de ſes droits, & le protéger contre la tyrannie, ſoyez à jamais béni, vous & votre auguſte famille ! que notre amour & notre fidélité vous environnent ſans ceſſe, & vous élevent un trône que le temps même ne pourra renverſer ! que nos chants d'allégreſſe & de reconnoiſſance faſſent retentir les deux pôles, de votre gloire & de vos bienfaits !

Juſqu'à préſent condamnés au ſilence, & gémiſſant indignement ſous la main tyrannique

de nos vils & orgueilleux égaux, nos biens & notre liberté ont été leur proie ; en vain nos juſtes plaintes furent-elles portées juſqu'au trône, elles furent toujours repouſſées par des miniſtres ambitieux, intéreſſés à favoriſer les exactions ; elles n'ont pas même été accueillies par les prétendus défenſeurs du foible & de l'innocent, qui n'ont employé l'autorité qui leur fut confiée pour les protéger, qu'à les opprimer & les avilir.

Forcés de dévorer en ſecret nos peines & nos malheurs, nous rougiſſons encore de voir en nous les malheureux deſcendants d'un peuple libre & brave, réduits à la miſere & à l'infamie, par l'oppreſſion de quelques vils uſurpateurs.

Eh ! qui ſont-ils ces uſurpateurs ? qu'ont-ils fait pour mériter les rangs, les privileges, les pouvoirs qu'ils ſe ſont arrogés ? Répondez, fiers nobles, illuſtres oiſifs, n'êtes-vous pas les enfants de ce même peuple que vous foulez, que vous mépriſez ? Vos aïeuls, dites-vous, ont rendu des ſervices à l'état ; mais avez-vous acquis pour cela le droit d'être ſes

tyrans ? Les ſervices que nous lui rendons nous-mêmes, pour être moins éclatants, moins vantés que les vôtres, en ſont-ils moins grands, moins eſſentiels ?

Nos bras font les victoires, & c'eſt vous qui en cueillez tous les fruits ; nos travaux rendent la terre fertile, & c'eſt vous qui jouiſſez de ſes productions ; notre induſtrie, toujours active, eſt ſeule le ſoutien de l'état ; c'eſt elle qui fait ſa force, c'eſt elle qui fait ſa richeſſe ; la vôtre, toujours inquiete, n'eſt occupée que de ſa ruine & de votre élévation ; ſemblable à un ver rongeur, elle mine, elle dévore ſans ceſſe le corps qui la nourrit.

Vous jouiſſez dans vos palais de tous les plaiſirs, de toutes les douceurs que la richeſſe & l'oiſiveté peuvent enfanter ; & nous, triſtes jouets des rigueurs des ſaiſons, en proie à toutes les incommodités, arroſant ſans ceſſe la terre de nos larmes & de nos ſueurs, nous nous voyons enlever impunément le fruit de nos travaux, & nous obtenons à peine, pour

prix de toutes nos fatigues, une nourriture groſſiere & mal-ſaine, que dédaigneroient vos animaux domeſtiques.

Vos enfants, heureux privilégiés, ſont ſont élevés à nos dépens ; les places, les honneurs, les bénéfices, & toutes les prérogatives injuſtes que votre orgueil inventa, que notre lâcheté a ſouffert, & que paie notre induſtrie, tout enfin leur ſourit & leur tend les bras ; les nôtres, que nos efforts pénibles & ruineux ont à peine arraché aux maladies de l'enfance, nous ſont ravis cruellement pour être immolés dans les guerres, lorſque ſoutenant notre vieilleſſe, ils nous rendoient ce que nous avions fait pour eux ; ou bien, réduits à des occupations ſerviles, ils ſont deſtinés à eſſuyer toute leur vie vos mépris & vos injuſtices.

Voilà quels ſont vos droits, nobles indignes ; oſez y fixer un moment votre attention, & rougiſſez.

Ceſſez de nous vanter vos ſervices perfides ; ceſſez d'appéſantir vos mains criminelles ſur

ceux qui furent vos freres, & qui ſont encore vos amis ; ils pourroient en uſant, comme vous l'avez fait, du droit du plus fort, vous dépouiller en un inſtant de vos déprédations, & ſe venger avec uſure de toutes vos cruautés : mais ils ne voient en vous que des freres égarés par l'orgueil, & aveuglés par l'ambition ; ils plaignent vos erreurs, ils les oublient même, eſpérant que vous n'attendrez pas qu'ils vous forcent à renoncer à des droits injuſtes & barbares, qui dégradent autant l'homme dans l'ambitieux qu'ils élevent, que dans le malheureux qu'ils oppriment.

Suivez l'exemple de ces bons patriotes, de ces généreux concitoyens, qui, ſacrifiant leurs intérêts à la raiſon & à l'humanité, ſe ſont eux-mêmes déclarés contre l'injuſtice de de leurs privileges. Voilà de vrais nobles, voilà les ſeuls qui en méritent le titre. Leur ſang illuſtre, toujours chéri parmi nous, ſera toujours diſtingué par notre amour & notre vénération. Mais vous, ames viles autant que ſuperbes, qui prétendez, contre toutes les

loix de la nature & de l'humanité (1), jouir de vos uſurpations ; vous qui oſez

(1) Il eſt conſtant que la dîme n'étoit point établie avant Charlemagne. Ce prince ordonna de la payer, & il en donna lui-même l'exemple. Voyez la loi des Lombards, liv. 3, tit. 3, §. 1 & 2. Le peuple n'abandonna pas ſes intérêts pour ſuivre un ſi bel exemple ; mais le ſynode de Francfort, en 794, lui préſenta un motif plus preſſant. On y fit un capitulaire où il eſt dit, « que dans la derniere famine on avoit trouvé » les épis de bleds vuides, qu'ils avoient été dévorés » par les démons, & qu'on avoit entendu leurs voix » qui reprochoient de n'avoir pas payé la dîme. » Edit. de Baluze, pag. 267. En conſéquence, il fut encore ordonné de payer la dîme, & on la diviſa en quatre parties, pour les égliſes, pour les pauvres, pour les évêques & pour les clercs. Cette charge parut très-accablante, & ce ne fut que long-temps après que le peuple y conſentit, à condition de pouvoir s'en racheter.

Juſqu'à Charles le Chauve, les grands offices, les comtés, les fiefs & arriere-fiefs étoient électifs. Ce prince, pour ſe concilier les grands, établit que les comtés ſeroient donnés aux enfants du comte, & que le même réglement auroit lieu pour les fiefs. Son

affronter la juſtice d'un Roi & le vœu général d'une nation entiere ; vous qui oſez élever vos mains criminelles contre un miniſtre dont les lumieres & les vertus ſurpaſſeroient peut-être vos baſſeſſes & vos infamies, craignez notre vengeance, & tremblez ; vous ſerez avilis comme la boue que vous foulez ; & votre nom dégradé, votre orgueil humilié, apprendront déſormais à ceux qui voudront vous imiter, à reſpecter les droits d'un peuple qui n'eſt eſclave que de ſon amour pour ſes Rois.

Votre regne eſt fini, indignes citoyens ; les préjugés & la barbarie cedent enfin à la juſticle & à la raiſon ; bientôt nos chaînes, que

---

capitulaire, en 877, tit. 53, art. 9 10, *apud carifiacum.* Ce réglement reçut peu à peu une plus grande extenſion, & les familles des poſſeſſeurs finirent par ſe les approprier ; de maniere que les ſeigneurs qui relevoient immédiatement de la couronne, n'en releverent plus que médiatement. Les comtes qui rendoient la juſtice dans les plaids du Roi, ne la rendirent plus que dans les leurs ; ils s'attribuerent enfin tout ce qu'ils faiſoient autrefois pour le Roi. Voilà l'origine de la féodalité, & de tous les droits injuſtes des ſeigneurs.

vous avez forgées, ſeront briſées ; bientôt nos biens & notre liberté, que vous avez uſurpés, nous ſeront rendus ; nous ne vous verrons plus porter impunément la honte & la déſolation dans nos familles, le ravage & la deſtruction dans nos campagnes ; nous ne vous verrons plus, faiſant parler à votre gré & les loix & la religion, couvrir de leur voile & de leur autorité vos rapines & vos vexations.

Diſparoiſſez, fantômes horribles des ténebres de l'ignorance & de la barbarie ; la vérité qui nous éclaire vous a diſſipés comme un ſonge ; mais en vous éloignant pour toujours de ces bords, rendez-nous des freres que vous nous avez enlevés ; nous les chériſſons encore, malgré leurs injuſtices, & leur perte nous ſeroit ſenſible, autant que leur retour nous comblera de joie ; qu'ils viennent dans le ſein d'une mere commune, qu'ils viennent confondre leur repentir avec nos larmes, & que déſormais la vertu de nos premiers peres, ranimant & réuniſſant tous les François, les rende à jamais l'exemple & la terreur de toutes les nations.

Votre juſtice, grand Roi, & la ſageſſe de votre miniſtre immortel, vont réparer en un moment tous les malheurs qu'avoit entaſſé ſur nous la triple alliance de la ruſe, l'orgueil & l'injuſtice; notre bonheur ſera votre ouvrage; mais pour le rendre plus parfait, daignez mettre le comble à vos bienfaits; daignez vous joindre à la nation aſſemblée, pour détruire ces uſages barbares, ces préjugés odieux, qui ſont la ſource de tous nos maux, qui ſement la diviſion & l'inimitié dans les familles, qui renverſent l'ordre & l'harmonie dans l'état, qui éleve le frere au-deſſus de ſes freres, & le citoyen au-deſſus de ſes égaux. Sommes-nous des victimes prédeſtinées, que l'orgueil de nos peres doive ſacrifier à l'élévation de nos ainés? Sommes-nous des eſclaves forcés de dépoſer nos biens & notre liberté aux pieds de quelques hommes avides, à qui la foibleſſe des miniſtres prévaricateurs accorda des droits qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de leur donner?

Tout homme doit être égal à ſes freres; tout François ne doit avoir de ſupérieurs que

ſon Roi & ſes loix ; ſans cette égalité, point d'union ; ſans l'union, point de force, point de bonheur ; l'autorité d'un ſeul, eſt la ſeule néceſſaire à l'état, toute autre lui eſt nuiſible, & lui ravit ſes forces & ſon énergie.

Il eſt encore des maux terribles qui ravagent l'état ; déjà ils forcent la vertu de ſe cacher : bientôt ils entraîneront la corruption générale des mœurs, ſi l'on n'y porte un prompt remede : qu'on en cherche la cauſe dans ces hommes oiſifs, qui ſont la terreur des familles, dans ces voluptueux célibataires, qui ſont le fléau de l'innocence, & que la honte & l'infamie ſoient leur juſte & unique partage.

Il vous importe, Sire, autant qu'à votre peuple, en réformant tous les abus, d'établir des loix (1) qui impoſent un frein à l'orgueil & à la cupidité des riches & des grands, qui

(1) Voici les réformes qui nous paroiſſent juſtes & néceſſaires ; nous les ſoumettons aux ſages lumieres des états généraux, & nous eſpérons qu'elles ſeront bien accueillies de tous les François patriotes.

1°. Qu'au lieu de toutes les charges & impoſitions, il ſoit établi un impôt général, également réparti,

mettent le foible & l'innocent à l'abri de leurs entrepriſes, & qui fixent pour jamais parmi tous les ſujets de votre royaume, comme

---

ſur tous les citoyens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils ſoient, en proportion de leurs biens.

2°. Que toutes les provinces ſoient miſes en pays d'état, à l'inſtar du Dauphiné, leurs coutumes & privileges détruits, & qu'elles ſoient déſormais régies dans une parfaite uniformité.

3°. Que les loix ne ſoient plus au pouvoir de ceux qui en ſont les dépoſitaires, & que tout homme quelconque y ſoit également ſoumis.

4°. Que la vie & la liberté du citoyen ne ſoit plus expoſé au caprice & au deſpotiſme miniſtériel, & que nul ne puiſſe être diſtrait de ſon juge naturel.

5°. Qu'il ſoit établi un tribunal gratuit pour défendre la cauſe de l'indigence opprimée.

6°. Qu'il ſoit établi un conſeil ſuprême, compoſé de quatre à ſix députés de chaque province, à l'effet de juger des affaires d'état, d'inſpecter la conduite des miniſtres, des magiſtrats & de tout homme en place, & d'en punir les malverſations. Ces députés pourront être élus, de trois en trois ans, dans leurs érats provinciaux, & leur geſtion y ſera examinée rigoureuſement.

7°. Que les comptes de l'adminiſtration des finances

parmi les enfants d'une même famille, l'harmonie, l'ordre & l'égalité : les bienfaits que vous allez répandre sur nous, sont dignes de votre grandeur & de votre générosité ; en

---

soient rendus publics, & vérifiés dans le conseil suprême.

8°. Que tous les droits féodaux & seigneuriaux soient abolis en s'en rachetant, moyennant [redacted] le capital de la redevance annuelle, à raison de 5 pour 100.

9°. Que les tribunaux d'exception soient supprimés.

10°. Que les célibataires soient imposés au-dessus de trente ans.

11°. Que la dîme soit réduite à moitié.

12°. Que les revenus du haut clergé soient fixés, savoir, pour les archevêques, à 15,000 livres, pour les évêques, à 8000, ainsi des autres.

13°. Que l'on augmente la paye des curés & vicaires, qui sont pour ainsi dire les seuls utiles ; (car, MM. les archevêques & évêques, que faites-vous ?)

14°. Que toutes les communautés inutiles d'hommes ou de femmes soient supprimées, leurs biens vendus au profit de l'état, moyennant une pension viagere à chacun des membres.

15°. Qu'il ne soit plus nécessaire de payer pour obtenir les dispenses & autres choses qui dépendent

assurant notre bonheur, ils éterniseront votre gloire & notre reconnoissance ; nos hommages, qui ne sont dus qu'à vous, ne seront plus prodigués à de vils usurpateurs ; nos jours & nos biens ne seront plus sacrifiés qu'à votre gloire & à votre félicité ; vos ennemis, alors effrayés, trembleront au seul aspect de votre puissance ; l'univers étonné admirera vos vertus ; votre royaume sera l'asile de l'innocence, votre regne celui du bonheur ;

---

de l'église, car l'argent ne doit pas être le mobile de la religion.

16°. Qu'il soit défendu aux peres de familles d'enrichir un enfant au préjudice des autres.

17°. Que les loteries soient abolies.

18°. Que les douanes soient toutes reculées eux frontieres.

19°. Que si les revenus de l'état ne suffisent pas à ses dépenses, il soit mis d'autres impôts sur les objets de luxe, comme carrosses, domestiques, &c.

20°. Que personne ne soit exempt de la milice, mais qu'il soit permis de s'en exempter moyennant une rétribution annuelle de 2 liv. à 12 liv., suivant l'état & les biens de ceux qui y sont sujers ; ce sera plus avantageux à l'état & aux citoyens.

vous ſerez le modele des Rois, nous ſerons l'exemple des peuples ; vous ſerez le monarque le plus redoutable, vous ſerez le prince le plus chéri ; & la mort même, la mort qui détruit tout, reſpectera votre puiſſance, & vous vivrez & régnerez à jamais dans nos cœurs.

FIN.